

**AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC
VLA-AOP-POL-201901-SCGDA**

**SERVICE DE CUEILLETTE, GARDE ET DISPOSITION D'ANIMAUX (CONTRÔLE ANIMALIER) POUR 2019 et 2020
AVEC DEUX (2) OPTIONS DE PROLONGATION POUR 2021 ET 2022**

DEMANDE DE SOUMISSIONS

La Ville de L'Assomption demande des soumissions pour la cueillette, garde et disposition des animaux (contrôle animalier) sur son territoire pour 2019 (environ 9 mois et demi) et 2020 avec deux (2) options de renouvellement d'une année chacune pour 2021 et 2022.

DOCUMENTS

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres à l'adresse www.seao.ca, pour les entrepreneurs inscrits à ce service. Pour s'y abonner ou pour toutes autres questions, les entrepreneurs peuvent communiquer avec le SEAO par téléphone au 514 856-6600 ou au 1 866 669-7326 (pour l'extérieur) ou en consultant le site Internet www.seao.ca en stipulant le numéro de référence n° **VLA-AOP-POL-201901-SCGDA**, à compter du **jeudi 7 février 2019**. L'obtention des documents est assujettie à la tarification établie par le SEAO.

Pour tout renseignement, le soumissionnaire devra contacter, par écrit seulement, André Boisvert, responsable de l'approvisionnement de la Ville de L'Assomption, par courriel à l'adresse aboisvert@ville.lassomption.qc.ca ou par télécopieur au 450 589-4512, et ce, au minimum sept (7) jours avant l'ouverture des soumissions afin de permettre à un responsable du projet de répondre à toutes les demandes avant l'ouverture des soumissions. Toutes les demandes reçues passé ce délai risquent ne pas être considérées.

Les réponses seront transmises par écrit à tous les soumissionnaires. Lorsqu'une réponse a pour conséquence de modifier les exigences du devis, cette réponse devra être présentée sous forme d'addenda.

EXIGENCES

Seules les soumissions présentées par un entrepreneur ayant un établissement au Québec ou ayant un établissement dans une province visée par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicables à la Ville seront considérées.

L'adjudicataire devra posséder ou exploiter une fourrière dans un rayon de quarante (40) kilomètres des limites du territoire de la ville de L'Assomption et posséder une expérience minimum de cinq (5) années dans des services similaires et de même envergure auprès de municipalités.

Chacune des soumissions devra être accompagnée d'une garantie de soumission d'une valeur de 5 000 \$.

De plus, le soumissionnaire devra s'assurer de déposer l'affirmation solennelle d'attestation d'intégrité dûment remplie et signée devant un commissaire à l'assermentation. À défaut, la soumission sera automatiquement rejetée.

DATE ET ENDROIT DE RÉCEPTION

Les soumissions devront être déposées (l'original et trois (3) copies de tous les documents) dans des enveloppes scellées et identifiées « **SERVICE DE CUEILLETTE, GARDE ET DISPOSITION D'ANIMAUX** », à la réception de l'hôtel de ville de L'Assomption, sise au 399, rue Dorval, à L'Assomption (Québec) J5W 1A1, **avant neuf heures (9 h), le 6 mars 2019**, et seront ouvertes publiquement le même jour, au même endroit.

La Ville de L'Assomption ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais quelconques, ni obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donnée à L'Assomption, le 5 février 2019.

André Boisvert
Responsable de l'approvisionnement